

Tableau 1

Événements de pipeline

	Février			Cumulatif (février)		
	2020	2019	2015-2019 moyenne	2020	2019	2015-2019 moyenne
Nombre d'événements	4	3	7	7	7	16
Nombre d'événements avec produit rejeté	3	1	3	5	3	8
Nombre de blessés graves	0	0	0	0	0	0
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0
Accidents	0	0	0	0	0	0
Produit rejeté	0	0	0	0	0	0
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	0	0	0	0
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	0
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	0	0
Incendie/Inflammation	0	0	0	0	0	0
Explosion	0	0	0	0	0	0
Rupture	0	0	0	0	0	0
Pipeline heurté par objet	0	0	0	0	0	0
Exploitation au-delà des limites	0	0	0	0	0	0
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	0	0	0	0	0	0
Incidents	4	3	7	7	7	16
Produit rejeté	3	1	3	5	3	8
Rejet de gaz d'hydrocarbures	3	1	2	3	3	6
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	0	2	0	1
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	1
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	0	1
Incendie/Inflammation	0	0	0	1	0	1
Explosion	0	0	0	0	0	0
Pipeline heurté par objet	1	1	1	1	2	1
Exploitation au-delà des limites	0	1	2	0	1	4
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	0	0	0	0	1	0
Activité non autorisée d'un tiers affectant l'intégrité structurale du pipeline	0	0	0	0	0	1

Données produites le 16 mars 2020

NOTA:

¹ HPV - haute pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.² BPV - basse pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.³ Depuis juillet 2014, le seuil minimum de déclaration pour les rejets d'hydrocarbures à basse pression de vapeur est fixé à 1,5m³.